

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Par trimestre,  
Francs 11, pris au bureau.  
Francs 13, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Nouvelles d'Espagne. — Dernier tirage de la loterie de Paris. — Rapport de M. de Puydt sur l'application de l'armée aux travaux publics. — Conseil de régence de Liège. — Variétés. — Nouvelles et faits divers.

## FRANCE.

Paris le 25 décembre. — On assure que l'amiral Roussin a reçu ordre de se joindre à l'amiral anglais pour obtenir la modification du traité qui exclut les navires de guerre de la Mer Noire.

— La cour de cassation, chambre criminelle, où M. Dupin remplissait les fonctions de procureur-général, a rejeté le pourvoi de Lacenaire et d'Avril condamnés à la peine de mort, et de François condamné, par le même arrêt, aux travaux forcés à perpétuité.

— La *Sentinelle des Pyrénées* publie la lettre suivante, écrite de Saint Sébastien, le 18 décembre :

« Hier, 17, à 7 heures du matin, 2 officiers et 7 artilleurs anglais ont fait une reconnaissance dans l'île de Ste. Claire. Ils ont lancé huit fusées à la Congrève sur la batterie carliste.

« A neuf heures, le *Météore* est entré dans le port; nous avons cru un moment qu'il venait demander satisfaction de l'insulte de la veille, mais il s'est contenté de mouiller plus près de la batterie carliste, pour engager mieux le combat, si besoin en était.

« A 10 heures, un canot du bateau à vapeur espagnol le *Mazeppa*, a conduit à terre le nouveau gouverneur de la place, le colonel Rebollo. La batterie carliste a lancé un boulet au moment même, et on ne sait s'il était dirigé contre le canot ou contre les embarcations du *Météore*, qui se trouvaient sur la même portée.

« A midi et demi, le *Météore* est sorti du port précipitamment; on entendait le canon du côté du Passage, mais on n'a pu que former des conjectures à ce sujet.

« Le bateau à vapeur *l'Isabelle II* nous a apporté aujourd'hui 560 hommes du régiment de Ségovie.

« Un drapeau noir flotte sur la maison des pauvres, appelée la Miséricorde. Les carlistes laissent passer les secours pour cet établissement; chaque jour les médecins sortent de la ville, et viennent à la maison des pauvres comme en temps ordinaire.

« Les carlistes continuent avec vigueur leurs préparatifs contre Guetaria. Le fort leur a fait assez de mal.

« Nous avons envoyé hier à Guetaria 80 soldats de renfort, deux caronnades à défaut d'obusiers et 300 grenades.

« Un officier d'artillerie s'y rend aujourd'hui avec deux affûts de recharge et une forge.

« P. S. de la *Sentinelle*: On nous assure que le

## LE CONVENTIONNEL THURIOT.

Dans le courant du mois de novembre 1827, compromis dans une émeute théâtrale, à l'occasion des débuts d'une actrice que la protection avouée de l'autorité municipale ne rendait pas meilleure aux yeux du public, je reçus une assignation pour comparaître devant le tribunal correctionnel.

Il n'est personne, à Liège, qui en reportant ses souvenirs de quelques années en arrière, ne se rappelle les scènes de désordres, et souvent de scandale, que ramenait annuellement l'époque des débuts. Sans attacher peut-être une importance aussi réelle à la composition d'une bonne troupe lyrique, le parterre, beaucoup plus despote qu'aujourd'hui, dans l'exercice de ses droits, manifestait ses sentiments d'une façon plus bruyante et plus tumultueuse.

C'était du pourtour de la galerie, presque entièrement occupé par les étudiants de l'université, que d'ordinaire, se prononçaient les arrêts suprêmes d'admission ou de renvoi. Ces jeunes gens jouissaient alors d'une prépondérance incontestée en matière dramatique: bien ou mal motivée, leur opinion faisait loi.

Il s'était formé parmi eux, selon les délimitations provinciales; selon la conformité ou la différence des caractères; selon les moyens pécuniaires plus ou moins restreints de se livrer au goût de plaisirs mondains, plusieurs bandes particulières. Chaque bande avait un ou plusieurs chefs, qui n'ont pas ostensiblement avoués pour tels, finissaient toujours, grâce à leur supériorité morale ou physique, par dominer leurs égaux, également matés sous l'empire du calembourg ou du coup de poing. Les modernes professaient une haute estime pour les anciens; les doyens surtout, ceux dont la vieille expérience datait du jour de l'installation du haut enseignement à Liège, se targuaient d'une autorité sans bornes, sur la plèbe universitaire. Tous, Luxembourgeois, Brusseleers, Montois, étroitement liés par un esprit de corps, n'ont pas totalement disparu, se réunissaient en masse,

18 au soir, la batterie carliste qui commande le port de Saint-Sébastien a été retirée.

« Le nouveau gouverneur a activé si bien le feu des remparts, que les ouvrages carlistes en ont été complètement détruits. »

Il y a maintenant à Zugarramondi, village de la frontière occupé par les carlistes, plus de 200 pièces de drap garance, provenant de fabriques françaises. Le colonel Ibarola, en attend une plus forte quantité pour la diriger sur Onate.

On assure que le général Evans à la tête de sa légion, s'est rendu à Salvatierra pour fortifier cette place qui est la clé des *Amescoas*.

— On a maintenant la certitude que M. Horace Sébastiani, lieutenant-général depuis trente ans au moins, et notre ambassadeur à Londres, est à la tête de la promotion de janvier comme maréchal de France.

— C'est hier qu'a lieu le dernier tirage de la loterie de Paris; le nombre des mises était énorme, et l'affluence était telle qu'un grand nombre de bureaux se sont vus, ces jours derniers, obligés de refuser les fonds des nouveaux déposants. Le hasard semble, du reste, avoir voulu prouver une dernière fois avec quel caprice il présidait aux chances du jeu: Dans les cinq numéros sortis, trois se trouvent renfermés entre 20 et 30; ce sont 23, 24 et 27. Cette combinaison bizarre a favorisé un Anglais qui a gagné un quaterne, lui rapportant une somme de douze cent mille francs environ.

— On lit dans une feuille ministérielle c :

Plusieurs journaux assurent que le gouvernement s'occupe de la rédaction d'un projet de loi contre les loteries; cette nouvelle est exacte; ils ajoutent que les primes de librairie seraient tolérées moyennant certaines conditions; cette nouvelle est inexacte. De pareils abus doivent être sévèrement réprimés.

— La chaire du célèbre Dupuytren doit être mise au concours très incessamment; cette nouvelle met le public médical en émoi. Déjà l'Académie royale de médecine s'est occupée de nommer quatre juges et un suppléant qui doivent se réunir aux professeurs de la Faculté. Les membres qui ont été nommés pour juges sont MM. Breschet, Lisfranc, R. éveillé, Parise, Murat et M. Gosse, suppléant.

— Hier, les deux frères Siamois assistaient, dans une tribune, à la séance de la Cour des Pairs. Ils étaient enveloppés d'un manteau qui cachait le singulier lien qui les unit; mais les huissiers qui les avaient introduits ayant fait circuler le bruit de leur présence, les regards du public et des accusés se sont constamment portés vers ce phénomène bizarre.

contre toute espèce d'agression étrangère et s'épaulaient, dans les circonstances urgentes, avec un empressement, une énergie, une abnégation dignes des temps chevaleresques.

D'après les règles, nulle part écrites, de cette sorte d'association franc-maçonique, il n'était jamais permis, en face de la force armée, de laisser un camarade dans l'embarras. Le secours des amis ne manquait donc pas lorsqu'il s'agissait de repousser les atteintes de la police; quand il s'agissait de jouer une bonne farce aux bourgeois, les amis étaient encore-là.

Tout au présent, insoucieux du lendemain, ardents au travail par boutade ou par nécessité; mais paresseux, avec délices, et coureurs avant tout, ils s'abandonnaient, sans réserve, aux inspirations joyeuses de leur bonne nature; à la fougue des passions de leur âge. Inhabiles aux rubriques et aux grimaces de l'hypocrisie, ils donnaient, tête baissée, dans le vice avec tant de candeur et de bonne foi, que personne ne se sentait le courage de le leur reprocher. Aimaient-ils le vin, les triots, les femmes! et, Dieu sait, quelles femmes?

Il est vrai que, lorsque les étudiants de Liège se montraient si bon vivants; si tapageurs, si gaillards, le *Globe* français n'avait point encore notifié aux écoles et aux universités de l'Europe, le programme de la marche du siècle, par lequel il était enjoint à la jeunesse :

Vu, l'apathie coupable des hommes mûrs; (perruques.)  
Vu, l'impuissance reconnue des vieillards, (monies, fossiles) de se considérer dorénavant comme le seul mobile intellectuel et agissant de la civilisation universelle.  
Hélas! nous avons été témoins de l'influence morbifique du manifeste doctrinaire de la jeune France!

(1) Nous prévenons le lecteur qu'ici nous ne nous associons point aux idées de notre collaborateur sur le *Globe* et sur la nature de son influence.

— On dit que Charles X ira résider en Hongrie, dans une des plus belles terres du prince Esterhazy.

— On lit dans *l'Echo du Nord*, journal de Lille: M. Castel Henry nous écrit de Fives que deux hommes virent chez lui, samedi dernier, les épaules chargées d'un grand nombre de ratières on attrapes à rats, lui offrant de le délivrer de tous les rats qui ravageaient sa maison; qu'il accepta leur proposition, et s'engagea à leur payer 25c. par chacun de ses animaux malfaisants qu'ils prendraient; que ces hommes se mirent aussitôt en besogne et travaillèrent toute la nuit. Quel ne fut pas son étonnement dit M. Castel en terminant sa lettre, lorsque le lendemain matin, mes deux habiles chasseurs de rats mirent à mes pieds 242 cadavres des ces animaux malfaisants, pesant ensemble 95 kilogrammes.

— C'est encore d'un Anglais voyageur qu'il faut recevoir une leçon du respect que l'on doit aux illustrations de la France. Ce voyageur allait visiter en province le château où avaient résidé M<sup>me</sup> de Sévigné. Est-ce bien là l'escalier que montait et descendait la grande dame de Sévigné? demanda-t-il. — Qui sans doute. — Est-ici la rampe sur laquelle elle posait sa main. — Très certainement. — Il est bien délabré. Veut-on le vendre. — Pourquoi pas? répond le concierge, j'en référerai au propriétaire. Le propriétaire accorde, et l'Anglais achète 18,000 fr.; dit-on, cet escalier, et le transporte à Londres.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 28 DÉCEMBRE.

### APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX PUBLICS

On se rappelle qu'au mois d'octobre dernier, M. le colonel de Puydt, accompagné de son adjutant, le lieutenant du génie Mockel, fit par ordre du ministre de la guerre, un voyage en Vendée pour y visiter les travaux entrepris par les troupes. A son retour, le colonel adressa au ministre un rapport sur les résultats de sa mission.

Lors de l'examen du budget de la guerre, ce rapport fut communiqué aux sections. Voici les conclusions de ce rapport.

Après avoir indiqué la direction et la longueur des diverses routes militaires projetées, dans le but de faciliter le mouvement des troupes et la répression définitive de la chouannerie, et dont le développement embrasse 356 1/2 lieues de postes, M. de Puydt apprécie les résultats généraux des expériences, et, de divers calculs, qu'il serait trop long de rapporter ici, il tire les conclusions suivantes :

1° Que les travaux exécutés par la troupe en France coûtent plus à l'Etat que s'ils étaient faits par des ouvriers civils;

2° Que les soldats, considérés comme entrepreneurs,

L'apparition du *Globe* causa des ravages inouis dans les universités de la Belgique: en peu de temps, ce journal se fit un nombre prodigieux de prosélytes: adieu les bamboches, les piqueniques, les parties finies, les bonnes farces et les cabales au spectacle!

Impressionnables, comme on l'est à vingt ans, crédules et naïfs, les étudiants prirent au pied de la lettre, la proclamation des utopistes Parisiens. De turbulents, vifs, enjoués, amusants qu'ils étaient, ils devinrent tout-à-coup penseurs, maussades, habileurs et souverainement ennuyés. En furent-ils, au moins, plus assidus aux cours des trois facultés? non pas! — Ils avaient à s'instruire dans la science relative à la haute mission sociale qu'ils étaient appelés à remplir; ils se faisaient donc un scrupuleux devoir, en ceci de bonne foi, comme naguère, de consacrer les belles années de leur vie aux froides spéculations de la politique.

J'en ai connu, pauvres enfants! qui s'adonnaient sérieusement à l'étude approfondie des œuvres de Machiavel, et qui, après une méditation de plusieurs heures sur le bonheur du genre humain, qu'ils roulaient dans leur tête, s'étonnaient bien fort, en portant la main au front, de ne suer qu'à froid, tant la cervelle leur semblait bouillonner, sous le crâne!

Que de jeunes gens, empoisonnés par la lecture de la réimpression-Dessain, grands, comme par enchantement, à leurs propres yeux, s'imaginèrent que, devenus hommes, du jour au lendemain, il convenait à leur dignité d'affecter des dehors sévères et imposants: le rire n'approchait plus de leurs lèvres; il eut compromis la gravité de leur caractère de civilisateurs.

C'était ainsi qu'ils croyaient justifier les éloges quotidiens de leurs patrons doctrinaires; en revanche, ceux-ci redoublaient la dose des métaphores laudatives en faveur de la génération nouvelle, et répétaient à tue-tête, cette proposition, passée depuis en forme d'axiome: jamais jeunesse ne fut plus studieuse, plus éclairée, plus sage...

n'ont fait que moitié de l'ouvrage qu'exécutent communément de bons terrassiers ;

3° Que si l'on veut, dans le cas où l'on aurait en Belgique des troupes disponibles, les occuper à l'exécution des travaux publics, on ne pourra le faire avec fruit qu'en modifiant les procédés usités France, de telle manière qu'on oblige le soldat à employer toute sa force utile.

Après avoir exprimé ces conclusions, M. de Puydt, dans une note supplétive, examine l'arrangement, annoncé par les journaux, entre le colonel du 41<sup>e</sup> de ligne et les concessionnaires du chemin de fer de Paris à St Germain ; il critique cet arrangement comme onéreux et comme n'assurant pas le succès de l'entreprise.

Il est à remarquer que depuis, on a ajourné l'application des troupes au chemin de fer de Saint-Germain ; ce fait confirmerait l'opinion du colonel et indiquerait que, dans la réalité, on a renoncé à l'exécution de la convention à cause de ses inconvénients.

Le comité consultatif du génie, à l'occasion de la proposition faite par les ingénieurs du canal de Zelzate d'y employer les troupes belges, s'occupe en ce moment de la question.

M. le ministre de l'intérieur a approuvé l'adjudication faite le 17, aux sieurs Amand et Jacques, des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> lots de bois nécessaires au railway, sur la section du chemin de fer de Tirlemont à Warembroe.

— Avant-hier, un des conducteurs de la diligence de Liège a trouvé, sur le milieu de la route, non loin de Tirlemont, une vieille femme, qui était sur le point de rendre le dernier soupir. Cette malheureuse avait tous les membres engourdis par le froid ; les secours les plus prompts lui ont été de suite administrés et les voyageurs se sont cotisés pour lui faire une petite somme.

— On assure que les offres de la Banque de Bruxelles pour le chemin de fer de Bruxelles à Paris, ont été acceptées, et que les embranchemens sur le territoire français, ne tarderont pas à être entrepris par des sociétés françaises. Les embranchemens de Valenciennes et de Lille se joindront à Cambrai.

— On peut juger par le fait suivant de l'intérêt que l'on prend à la construction des chemins de fer et de l'immense quantité de capitaux sans emploi qui se trouvent en ce moment en France. Trois compagnies se présentent pour exécuter le chemin de fer projeté de Paris à Lille, suivant telle ou telle direction ; selon les devis, leurs dépenses s'élèveraient à 160 millions environ pour les trois compagnies ; eh bien, on donne comme certain que ces entreprises ont déclaré que, dans un délai de six semaines, elles réaliseraient les capitaux nécessaires à l'exécution de leurs projets.

#### LIEGE, LE 29 DÉCEMBRE.

L'Observateur fait les calculs qui suivent à propos de la nomination des membres du jury d'examen, faite par la chambre des représentants dans l'une de ses dernières séances :

Pour comprendre parfaitement la question, il faut connaître le nombre des professeurs de chaque université.

L'université de Bruxelles en compte. . .	41
L'université de Liège. . . . .	40
L'université de Gand. . . . .	34
L'université catholique. . . . .	26

Ce fut une véritable épidémie. Elle enlevait chaque jour un membre ou deux de la bande dont je faisais partie. Trois doyens et moi survécûmes seuls à la contagion de l'exemple. Combien de fois à la lueur mélancolique d'un bol de punch, quatre fois renouvelé, n'avons-nous pas, au Café des Deux Fontaines, prolongé nos lamentations, bien avant dans la nuit, déploré la ruine des institutions joyeuses de la bonne université de Liège !

Cependant, je ne sais comment cette révolution s'opéra en moi, je devins globiste à mon tour ; las peut-être de me voir montré au doigt, je m'affiliai au mouvement intellectuel ; si bien que pour masquer la jovialité de ma physiologie, naturellement hilarienne, je pris le parti, dès ce moment, d'accoutumer mon nez et mes yeux à l'usage des besicles. Je tendis tous les ressorts de mon esprit à devenir homme de génie...

Or, en 1827, je ne portais point lunettes encore, et je ne rougissais pas le moins du monde, à l'idée de comparaître en justice. au contraire, la nature du délit me réhaussait singulièrement dans l'estime des amis. Pour aider à dégager, dans le couloir du théâtre, un camarade des mains des agents de police, j'avais brisé un rolin sur l'omoplate d'un de ces messieurs, resté presque assommé sur la place. Le fait présentait quelque gravité : je discutai avec mes co-accusés le choix de nos défenseurs.

Le conseil se tenait au beau milieu de la place du Spectacle, rendez-vous ordinaire des flâneurs liégeois que le moindre rayon de soleil invite à s'y arrêter, quelque soit la saison. Le plus inculpé avait, tout d'abord, jeté son dévolu sur monsieur T..., autant peut-être par souvenir reconnaissant de son importation du franc gallo-grec, que par considération pour son immense talent. Les trois autres prenaient pour avocats messieurs Forg..., Zou..., et Delb... qui débutaient alors dans la carrière que nous les voyons suivre aujourd'hui, avec tant de succès.

Et toi, me dit Charles B. mon intime, à qui vas-tu t'adresser ?

« Le nombre total des professeurs de ces quatre universités est 141.

« La chambre avait à nommer 12 examinateurs titulaires, et 12 suppléants.

« Sur ces 24 examinateurs titulaires et suppléants, elle en a choisi 16 parmi les professeurs attachés aux universités, et 8 en dehors du corps professoral universitaire.

« Quant aux examinateurs titulaires, elle en a choisi :

Dans l'université catholique, . . . . .	5
Dans l'université de Liège, . . . . .	2
Dans l'université de Gand, . . . . .	2
Dans l'université de Bruxelles, . . . . .	0

« Et en dehors des universités, MM. Quetelet, Dubus, Raikem et Fallon.

« Ainsi, dit l'Observateur, sur huit nominations titulaires, l'université libre de Bruxelles, n'en a pas obtenu une seule, et l'université catholique en a obtenu 5. Et parmi les quatre personnes étrangères aux universités, auxquelles ces fonctions d'examineurs titulaires ont été également conférées, il en est deux, MM. Raikem et Dubus, qu'on peut considérer comme appartenant à l'opinion qui s'est le plus vivement intéressée à la fondation de l'université catholique. De sorte que sur douze voix, sept au moins sont acquises à cette université ou à l'opinion qui la soutient.

L'Union fait observer aujourd'hui à l'Observateur que les nominations auxquelles le sénat va procéder, pourront rétablir l'équilibre entre les universités du royaume. Nous verrons bien.

Un incident a failli envenimer la discussion du budget en Hollande. M. Van der Grunder défendant les intérêts spéciaux de l'agriculture contre le haut commerce a prétendu que les populations paisibles des campagnes méritaient plus de regards que le peuple turbulent des villes. M. Warin, voyant dans ces paroles, une allusion aux troubles d'Amsterdam, a fait remarquer que le gouvernement les avait provoqués par sa dureté et que le jour même où commençait devant les assises le procès des perturbateurs, le fisc faisait procéder à de nouvelles saisies judiciaires.

— Nous publions dans notre N<sup>o</sup> de ce jour le tarif de la société liégeoise pour l'éclairage par le gaz. (V. aux annonces.)

On lit ce qui suit dans une feuille de Liège :

« Un journal de cette ville a annoncé samedi qu'un meurtre avait été commis dans le quartier d'Outre-Meuse. Il paraîtrait que cette assertion serait hasardée, car bien qu'une instruction judiciaire a dû avoir lieu, il n'est pas établi que ce soit véritablement un crime. — Voici la version qui circule : Une femme, que l'on sait avoir l'habitude de la boisson, a été trouvée tendue morte au pied de l'escalier de sa chambre. Elle aurait voulu venir ouvrir à son mari, pendant la nuit, et serait tombée du haut en bas de l'escalier, ce qui aurait causé sa mort. Nous tâcherons de faire connaître d'une manière positive le résultat de l'instruction.

Nous ferons observer qu'il n'y a point eu d'assertion de notre part. Nous avons dit seulement que le bruit qu'un meurtre aurait été commis s'était répandu dans la ville.

— Un bon précis d'histoire naturelle, rédigé pour la jeunesse des deux sexes, manquait jusqu'à présent. Celui que vont publier les sociétés de Paris, Londres et Bruxelles,

En ce moment un vieillard de haute taille, misérablement vêtu, affermissant sa marche pénible par l'appui d'une canne de l'autre siècle, passait sur le trottoir de la maison qui forme l'angle de la place et du quai de la sauvenière. Il portait un chapeau à larges bords, sale, crasseux, usé, dépoillé de tous les accessoires ordinaires. Son dos vouté semblait succomber sous le poids d'un énorme carrique en castorine, originairement de couleur brune, mais auquel les outrages du temps avaient imprimé une teinte chatoyante entre le fauve et le noir ; étroitement boutonné jusqu'au menton, il couvrait un pantalon de même étoffe et de même date. De gros bas bleus tombaient, à triple étage sur ses talons : une paire de souliers ferrés, neufs, à l'usage des charretiers, complétait le costume pittoresque de ce vieux patriarche vers lequel nous avions, par hasard, dirigé nos regards.

Tiens ! s'écria Charles B., voilà Thuriot : charges-le de ton affaire.

Un éclat de rire général fut la réponse à cette saillie de mauvais goût.

Pourquoi pas ? répondis-je sérieusement : mes intérêts ne seraient peut-être pas mal placés entre les mains d'un ancien avocat général à la cour de cassation de France.

Comment ! ce vieux monstre de Thuriot a été avocat-général à la cour de cassation ? demanda B., tout surpris. Sans doute.

En ce cas, observa bêtement, un moderne, élève du judicieux monsieur Denzinger, il peut se vanter d'avoir fait une fameuse dégringolade ! Sic transit gloria mundi ! ajouta-t-il en faisant une pirouette.

Les flâneurs ont généralement le rire facile : une nouvelle explosion d'hilarité accueillit le dicton latin ; et bientôt après, une heure ayant sonné à St-Paul, chacun se retira pour aller, dans diverses directions, chiquer les vivres : expression de corps de garde, passée dans le vocabulaire de la langue universitaire.

sous le titre de *Buffon classique de la Jeunesse, ou Résumé d'histoire naturelle*, est conçu sur un plan dont l'exécution sera propre à remplir cette lacune. Le specimen des gravures, joint au prospectus que nous avons sous les yeux, fait bien arguer de cette publication.

Nous espérons que les éditeurs parviendront à réaliser leurs promesses, et nous croyons pouvoir recommander cet ouvrage. (Voir aux Annonces.)

COLLECTION DES CHRONIQUES LIÉGEISES INÉDITES, publiées par M. POLAIN.

Quoique vivant à une époque singulièrement travaillée par le besoin de savoir, toute préoccupée d'études historiques, ce n'est cependant qu'avec une sorte d'inquiétude défiante que nous accueillons l'histoire, objet de nos plus chères études. Contradiction singulière, mais facile à expliquer ; car, hélas ! nous savons quelle est la cause de cette défiance : nous avons vu, nous, comment on écrivait l'histoire. Nous avons vu l'histoire altérée, tronquée, mutilée comme à plaisir, par quiconque a voulu mettre la main sur elle ; nous avons vu avec quelle merveilleuse facilité elle s'est prêtée aux exigences, aux passions des partis ; elle a tout souffert. Aussi le spectacle des choses contemporaines nous ayant fait jeter les yeux en arrière nous avons craint que les faits anciens, dans leur passage à travers les siècles, n'eussent été altérés par les passions successivement à l'ordre du jour ; il a fallu que nous remontions jusqu'aux sources elles-mêmes, et de l'histoire nous sommes arrivés à la chronique qui raconte et ne juge pas.

La chronique en effet répond merveilleusement au besoin d'investigation scrupuleuse de l'époque : la chronique, c'est l'histoire en déshabillé, c'est l'histoire qui vous admet dans son intérieur, qui se livre naïvement à vos regards. Voilà pourquoi c'est une bonne fortune pour le public que la collection de chroniques liégeoises publiée par le conservateur des archives de notre province.

Mais des considérations nouvelles et d'un ordre plus puissant nous font applaudir à l'entreprise de M. Polain. La révolution belge a été accomplie à la fois dans un intérêt de liberté et dans un intérêt de nationalité. Ainsi lorsque les hommes de juillet cherchèrent à rompre avec le passé le plus qu'il était en eux, les hommes de septembre sans vouloir perdre aucune des conquêtes dues au progrès, voulurent au contraire renouer la chaîne des tems. Ils sentaient qu'il n'y a pas de peuple possible sans passé, et après avoir ouvert le champ de l'avenir de la Belgique en 1830, ils voulurent lui rendre une histoire dont quelques hommes bornèrent l'horizon à l'occupation française ou bien à la domination hollandaise. Ce fut cet esprit qui présida à l'arrêté royal de 1834, en vertu duquel une commission fut chargée de la publication des chroniques belges inédites ; et c'est à la même pensée que nous devons les chroniques dont M. Polain se fait l'éditeur.

Est-il en effet parmi les nations modernes un peuple dont le passé offre plus de titres de gloire que le nôtre ? Et n'est-ce pas un spectacle digne de nos méditations, et plein du plus haut intérêt pour nous, que ces lattes terribles où nos pères se trouvèrent si souvent engagés, et où le caractère national se montre dans tout son relief.

La commission royale dont un des membres prépare un recueil d'historiens de la Flandre ne porte au tableau de ses publications qu'une seule chronique liégeoise, l'ouvrage de Jean d'Outre-Meuse. La collection de M. Polain comprendra :

1<sup>o</sup> La mutinerie des rivageois, qui vient de par-

On aurait tort de conclure de là, que notre groupe fut composé d'êtres à l'âme dure, inaccessible aux impressions de la pitié ; mais vous avez eu, vingt fois, occasion de remarquer comme moi, que, à la honte de l'espèce humaine, un homme en présence de ses semblables se laisse rarement aller, avec un entier abandon, aux mouvements naturels de la pitié. Il pourra peut-être bien encore, s'y livrer devant un ami de cœur ; mais, qu'un tiers survienne, il refoulera infailliblement l'effusion de ses bons sentimens au fond de son âme.

Un mendiant philosophe serait en état de faire un beau rapport moral, sur la différence de commiseration que témoigne l'homme isolé, et l'homme en société : celui-ci ne gagnerait pas à la comparaison.

Le souvenir de la vive émotion à laquelle j'étais en proie, quand l'heure du dîner eut mis fin à notre conciliabule en plein vent, me confirme dans cette opinion. L'aspect de tant de misère et de dégradation, réunies sur la tête d'un de ces hommes forts qui tirent les destinées de la France et de l'Europe dans leurs mains, m'avait profondément touché. Mais dans le cercle où je me trouvais, je me serais bien gardé de laisser deviner cet accès de sensibilité, qui, m'eût valu, à coup sûr, un cachet de ridicule. Je suis tenté de croire aujourd'hui, que, soumis de leur côté, à l'empire de cette fausse honte, mes camarades n'étaient pas, au fond, moins compatissans, et que ma présence contribuait à opérer sur eux, le même effet que leur présence opérerait sur moi. Cela est bien misérable ; mais nous sommes ainsi faits.

Cette circonstance me fit connaître plus particulièrement le conventionnel Thuriot de la Rosière. Je ne voulus pas en avoir le démenti : le lendemain matin, je me rendis au Café du Midi où, chaque jour, il allait régulièrement fumer et lire les journaux. Je le priai de vouloir bien présenter ma défense ; il y consentit et gagna ma cause. Ce fut la dernière fois, qu'il parut, je pense, au tribunal de l'inst-

raître, ouvrage fort intéressant et remarquable surtout par cette naïveté qui distingue les vieux conteurs.

2° Le patron de la temporalité, par Jacques Hemricourt.

3° Une chronique latine du XIV<sup>e</sup> siècle.

4° La chronique de Jean Deprez dit d'Outre-Meuse, en prose, avec des extraits de la chronique rimée.

5° La chronique de Jean de Stavelot.

6° Un recueil de pièces originales sur les règnes de Louis de Bourbon et d'Arnould de Hornes.

7° Un choix de chroniques et de pièces originales sous les règnes de Ferdinand et de Maximilien de Bavière.

8° Une histoire de Liège depuis 1688 jusqu'en 1734 par l'illustre Louvrex.

C'est avec un vif plaisir que nous trouvons le Jean d'Outre-Meuse dans la collection de M. Polain; car grâce au mode de publication adopté par la commission royale (gros vol. in-4<sup>e</sup> d'un prix exorbitant) nos chroniques les plus précieuses se trouvent en quelque sorte en dehors de la circulation littéraire, et iront mourir dans quelques bibliothèques particulières. Mais, en notre qualité de Liégeois, il est surtout une promesse de M. Polain dont nous attendons la réalisation avec une extrême impatience: nous voulons parler du glossaire des mots anciens dans lequel le savant éditeur s'occupera des rapports existants entre le dialecte wallon et l'ancienne langue romane.

Nous reviendrons sur cette publication.

Nous avons commis une erreur dans le compte rendu de la dernière séance du conseil de régence inséré jeudi dernier dans ce journal.

M. Piercot en soutenant que le conseil était incompétent pour discuter la question de légalité de nomination des commissaires de police, n'a pas dit que le collège des bourgmestre et échevins avait exclusivement à toute autre autorité, qualité pour décider cette question. Il a dit, qu'il n'appartenait qu'au collège exclusivement de discuter avec le gouvernement la question de légalité, et de faire respecter ses prérogatives s'il pensait qu'on les eut violées. C'est en se fondant sur ces considérations qui ont leur appui dans l'article 96 du règlement organique, que M. Piercot demanda que le conseil s'abstint d'engager une discussion inutile.

M. Piercot n'a pas demandé non plus que le conseil votât sur la question de savoir à qui il appartiendrait de juger de l'accomplissement de la condition que quelques membres voulaient imposer au collège en votant sur le traitement de 4 commissaires de police.

Il n'a posé cette question que pour démontrer à ceux de ses collègues qui croyaient devoir voter les fonds sous condition, que cette condition était complètement oiseuse. En effet, le collège seul, à l'exclusion du conseil, pouvait apprécier, d'après le règlement, si le gouvernement s'était, ou non, conformé à l'ordre des présentations qui lui avaient été faites pour remplacer les commissaires de police, il s'ensuivait naturellement que c'était le collège qui serait juge du point de savoir si la condition était accomplie, et dès lors la restriction mise au vote était un véritable hors d'œuvre.

#### THEATRE.

Le Cheval de Bronze est une espèce de grand animal en bois ou en carton, et ayant presque la forme d'une giraffe. Tel est le sujet et l'objet de la pièce de M. Scribe. Mais ce cheval ne va pas trotillant terre à terre comme ses confrères de notre planète; celui-là s'élève dans les mondes extérieurs et vous transporte son cavalier faire quelque visite à la lune ou ailleurs. Je voudrais bien pouvoir en essayer un jour, fut-ce même en croupe derrière M. Lapique, que j'aime pourtant mieux de loin que de près, s'il devait me transporter dans un lieu de délices habité par des enchanteuses, dont la seule occupation est de plaire aux voyageurs qui leur arrivent de notre planète.

ance. Autrefois, une clientèle assez nombreuse l'y amenait souvent; mais l'âge avait amorti une grande partie de ses moyens. Flein d'ailleurs de vivacité dans l'esprit, il ne parvenait plus qu'avec peine à mettre de la suite dans ses idées lorsque la question en litige, exigeait des développements. Il était devenu prolixe et diffus. Quant à son talent oratoire, il passait au palais pour un braylard.

Cependant, en se jouant d'après ce qui restait en lui, à cette époque, du vieil homme, on peut croire qu'il tenait bien sa place parmi les principaux personnages de la révolution de 89. Certes on ne lui contestera pas une volonté ferme, une rare énergie de caractère, une constance, à toute épreuve, dans l'application des principes qui guidaient sa vie politique.

Lorsqu'enfin, fante d'aliment, s'éteindra tout esprit de parti, on rendra justice aux hommes de sa trempe: déjà l'opinion populaire s'est amendée à l'égard des vieux débris vivants de la grande révolution: quand le temps aura imprimé sur l'histoire des évolutions modernes, sa sanction indélébile, les hommes de la convention occuperont la plus belle page dans les annales de la France.

Beaucoup d'entr'eux sont venus chercher en Belgique un abri contre les persécutions de cette race indécrottable de rois, à qui les malheurs et l'exil n'enseignent rien, ne font rien oublier: la restauration les repoussa du sein de la France, accablés de malédictions, abreuvés d'ignominies de tous genres, flétris par les appellations les plus infames.

Ces hommes de sang et de carnage, nous les avons vus: eh bien! que vous en semble?

Si avant de les connaître, nous ne pouvions nous défendre, nous surtout jeunes gens, d'une certaine impression fâcheuse rien qu'en entendant prononcer leurs noms, tant la renommée, alors aux gages des Bourbons, avait dénaturé leurs actes, que nous est-il resté de cette impression, lorsque le hasard ou un entraînement involontaire nous ont rapproché d'eux? Nous leur avons présenté la main; ils nous l'ont serrée avec affection, avec reconnaissance.

Nous ne dirons rien de la princesse du Mogol qui s'y trouve prisonnière on ne sait trop pourquoi, et qui nous a semblé bien convaincue que sa qualité de princesse la dispensait d'en avoir aucune autre. Mais en revanche sa jolie confidente a compris avec beaucoup d'esprit, que les grâces et les charmes personnels sont bien supérieurs au vain éclat de la naissance. Aussi nous a-t-elle débité son petit rôle un peu lesté avec un petit laisser-aller tout enfantin; une gentillesse toute particulière.

La scène qui se passe partie en Chine, partie dans les étoiles, a été traitée par M. Scribe en véritable habitant de la Chaussée d'Antin. C'est un vieux mandarin jaloux et sa jeune épouse, qui ont des scènes de ménage où ils se donnent du monsieur et du madame comme de vrais parisiens. C'est cette jeune épouse coquette qui préfère à son vieil et ridicule époux, les assiduités d'un tout petit mandarin de première classe. C'est un jeune prince naïvement mauvais sujet qui rit des infortunes conjugales du vieux mandarin. C'est enfin Paris transporté en Chine par les soins de M. Scribe. Eh! bon Dieu! monsieur Scribe, que deviendriez-vous donc si quelque jour on abolissait le mariage, cet éternel sujet de vos éternelles plaisanteries et de votre éternel esprit?

Nous ne parlerons pas aujourd'hui de la partition que nous avons cru avoir entendue bien souvent quoique ce fut la première fois qu'elle vint frapper notre oreille. Elle nous a paru gaie, vive, spirituelle et parfois originale. M. Auber n'a pas voulu être en reste avec son feseur de libretto; sa musique est aussi parisienne que le poème de M. Scribe.

Mais nous éprouvons le besoin de le répéter, ce que nous avons trouvé de plus gentil dans tout l'ouvrage, paroles, musique, exécution; c'est la gracieuse et jolie soubrette du 3<sup>e</sup> acte avec son costume excessivement léger et qui nous est restée présente à l'esprit.

Ch. P.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR, A LIÈGE.

EN VENTE:

### ALMANACH

DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

ou

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES

Composant les autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année bissextile 1836. Revu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux.

CONTENU: Les Naissances et Alliances des Souverains, Princes et Princesses de l'Europe. Les Cardinaux. Royaume de Belgique: Les maisons du Roi et de la Reine. Les Ambassadeurs de S. M. près les Puissances étrangères, et vice versa. Les agents commerciaux étrangers accrédités près du gouvernement belge. Les Consuls de la Belgique à l'étranger. Les noms des Membres du Sénat et de la Chambre des Représentants, avec l'indication des districts où ils ont été nommés. Les Départements ministériels. La Cour de Cassation, à Bruxelles. L'ordre civil et militaire de Léopold; idem de la Croix de fer. Les généraux de division et de brigade de l'armée. L'emplacement des dépôts militaires. La Cour des comptes. L'administration des Monnaies. Les Gouverneurs civils et militaires des provinces. L'administration militaire de la province de Liège. La Fonderie de canons. La Gendarmerie nationale. L'école d'artillerie, à Liège. La division de la province de Liège en cantons de justice-de-peace, de milice et en sièges des cures primaires. Les éligibles au Sénat. L'Administration provinciale: comprenant le gouverneur, la Députation des États, les audiences, les Chefs de division et leurs attributions. L'organisation judiciaire: Cour d'appel de Liège, Tableau des avocats et Conseil de discipline Avocats en stage. Avoués, Traducteurs et Huissiers à ladite Cour. Tribunaux de première instance de Liège, de Verviers et de Huy, avec les noms de tous les Fonctionnaires qui en dépendent. Tribunaux de commerce de Liège et de Verviers. Les archives de la province. Chambre de commerce. Agents de change. Notaires du ressort de la Cour d'appel et Chambres de discipline de Liège, de Huy et de Verviers. Chambre des Avoués; idem des Huissiers. Administration des contributions directes, du cadastre, de douanes et des accises; Contrôles et Recettes des divisions des arrondissements de Liège, Huy et Verviers. Circons-

criptions attribuées aux géomètres pour les mutations cadastrales; avec les noms des titulaires. Arpenteurs. Administration de l'Enregistrement, du Timbre, des Hypothèques, des Domaines, Faux et Forêts, etc., et Bureaux de recette dépendant de la Direction. Administration des ponts et chaussées. Administration des Mines. Directions des Postes aux lettres de la Province, et circonscriptions des facteurs aux lettres de la ville de Liège. L'Université. Collège de Liège. Conservatoire royal de musique. Académie royale de dessin. Institut des sourds et muets. Ecoles gratuites de la ville de Liège. Ecole vétérinaire, à Liège. Ecole primaire; idem industrielle pour la classe ouvrière; idem industrielle et commerciale de Verviers; idem moyenne et industrielle de Huy. Ecoles chrétiennes des frères. Principaux pensionnats pour les deux sexes, à Liège. Vérificateurs des poids, et mesures, et Tarif de la rétribution pour la vérification et le poinçonnage. Régence de la ville de Liège et organisation de ses bureaux. Commission de surveillance des établissements d'instruction entretenus à la charge de la ville. Commissaires répartiteurs des contributions. Garde civique liégeoise. Juges-de-Paix. Commissaires, Agents et Tribunal de police. Compagnie de Pompiers. Collège des Régens des maisons de sûreté, civiles et militaires, de Liège, Huy et Verviers. Administration de l'Octroi et bureaux pour y recevoir les déclarations dans le territoire réservé. Bureau central de bienfaisance et comités de secours. Monts-de-Piété de Liège, Verviers et Huy. Banque liégeoise et Règlement pour la Caisse d'épargne. Commissions administratives des Hospices de la province. Consistoire du Temple protestant. Agents des compagnies d'assurances. Hospice de la Maternité. Société maternelle de Liège, avec les noms et demeures des Dames composant le Conseil d'administration et les Comités de paroisse, idem de Verviers. Commission d'Agriculture et division des districts agricoles; idem pour les fabriques de draps. Commissions médicales de Liège et de Verviers. Noms et demeures des Docteurs en médecine et en chirurgie, Chirurgiens de ville, Pharmaciens et Sages-Femmes. Artistes vétérinaires. Etablissements pour le traitement des aliénés. Société d'émulation. Société royale des sciences, à Liège. Association pour l'encouragement et le développement de la littérature. Société Grétry; idem Ste-Cécile; idem d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province; idem des Sciences naturelles; idem Homœopathique; idem du pont de la Boverie; idem pour l'éclairage au gaz; idem royale de Philantropie de Verviers; idem d'Harmonie de Huy et de Stavelot. Clergé du Diocèse de Liège: Evêché, le Chapitre de l'Eglise Cathédrale; les Curés et Desservans, le Séminaire épiscopal. Prières de 40 heures. Les Juges-de-Paix (avec indication des jours d'audience), Suppléans, Greffiers, Notaires, Receveurs des contributions et des Bureaux de Bienfaisance des trois arrondissements de la province. Administrations communales: Les Commissaires de district; Régences municipales; Bourgmestres, Assesseurs, Secrétaires et Inspecteurs-Voyers des districts administratifs de Liège, Verviers, Huy et Waremmes. Les Chefs des Légions commandant les Gardes civiques cantonales de la province. Départements et arrivées des Courriers, Diligences, Chars-à-bancs, Barques et Bateaux. Foires de la province et des environs. Efractions en argent et en nature. Tarif des taxes municipales de la ville de Liège. Réductions des monnaies de France, des Pays-Bas, de Liège, de Brabant et d'Angleterre. Tarif des monnaies provinciales ou du pays, réduites en argent des Pays-Bas, de France, de Liège et courant de Brabant. Extrait de la loi du 5 juin 1832, relative au nouveau système monétaire de la Belgique. Réductions des poids et mesures anciens en nouveaux, et vice-versa. Tarif des prix des timbres des effets de commerce, proportionnel des baux sous seing-privé et de dimension, etc., etc.

Volume in-18 de 396 pages, broché et rogné, couverture imprimée.

Prix 1 franc 20 centimes.

Le même, cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 franc 70 centimes.

SE VEND:

A Liège, chez J. A. LATOUR, Imprimeur de l'Administration provinciale, rue du Pont-d'île.

A Aubeil, chez H. J. MATHIAS, libraire.

A Waremmes, chez MEUNIER.

A Huy, chez J. L. GODIN, H. KNOPS, libraires, et PREDHOMME GODIN.

A Verviers, chez V. RENARD-CROISIER, et P. J. RENARD.

A Spa, chez DOMMARTIN, et A. MARÉCHAL, libraires.

A Stavelot, chez TALBOT, agent d'affaires.

A Dolhain-Limbourg, chez J. F. PAGNOUL.

Quand nous nous trouvions seuls ou en très-petit comité d'auditeurs bénévoles, il se livrait volontiers au charme du souvenir et il racontait avec une finesse d'esprit, une vigueur et un mordant d'expression qui paraissent jurer avec son âge et son extérieur caduc. Il fallait l'entendre, lorsque remontant à ses premiers pas dans la carrière politique, il disait le siège et la prise de la Bastille. — Comme son œil étincelait, comme sa voix devenait vibrante, au récit de ce beau fait d'armes de la population parisienne. On le voyait, lui, Thuriot, à la tête d'un bataillon des valeureux enfans de Paris, gagner le terrain pas à pas; traverser les bas fonds, escalader les premières brèches; atteindre, triomphant, l'entrée des ponts levés. — Là, interprète du reste de la pitié des assiégés pour les assiégeants, il propose une capitulation au commandant Delaunay. Celui-ci repousse ses paroles de paix: alors, debout au sommet des plates-formes, Thuriot donne le signal de la destruction. Le canon citoyen gronde de nouveau, redouble de fureur et ne cesse de se faire entendre que lorsque les murs de l'odieuse citadelle croulent sous ses coups répétés, ne forme plus qu'un amas de décombres qui comblent les fossés et s'éparpillent au loin.

Qui n'eût partagé son enthousiasme lorsqu'il déroulait à nos yeux le merveilleux tableau de la fête fédérative au Champ de Mars; lorsqu'il vivifiait la scène du jeu de Paume, si religieusement reproduite par le crayon de David; lorsqu'il retraçait ces mémorables séances aux assemblées législatives, où, le peuple, par la voix tonnante de Mirabeau, faisait la leçon à la royauté; où, le roi, malheureux holo-causte des Français ennemis de la France, vint subir l'arrêt qui punissait ses parjures. Et cette autre séance, non moins mémorable encore, où le narrateur lui-même, armé de la sonnette de président, imposa silence aux dernières clamours des soutiens de la terreur et vit leur chef, bayant et grinçant des dents, se rouler à ses pieds dans les convulsions d'une rage impuissante.

Respirons! le soleil du 10 Thermidor a lui, sur la France!

(La suite au numéro prochain)

VILLE DE LIÈGE.  
Les bourgmestre et échevins préviennent les contribuables que les déclarations pour la contribution personnelle de 1836, leur seront distribuées le 2 janvier prochain et recueillies huit jours après.  
A l'hôtel de ville, le 26 décembre 1836.  
Le président du collège, Louis JAMME.  
Par le collège, le secrétaire DEMANY.

### ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez PARFONDY, derr. l'Hotel-de-Ville  
HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville  
HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, à 3 francs le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont.  
A VENDRE pour moitié prix une très-belle BERLINE toute neuve, faite à Aix par Mengelbier. S'adresser n° 144, fond St-Servais. 893

### VENTE D'UNE BELLE COLLECTION DE GRAVURES, LITHOGRAPHIES, ESTAMPES, CARTES ET ATLAS GÉOGRAPHIQUES ET LIVRES DE LUXE,

En français et en anglais, parmi ces derniers on remarque, le *Voyage de Vincent Denon en Egypte*, 13 livraisons in-fol. de gravures sur papier de Chine et 2 vol in 8° de texte.  
L'itinéraire de la Baie d'Hudson par MILBERT, 13 livr. de planches in-fol. et 200 livr. in-4° de texte.  
On distingue parmi les estampes originales les noms des Vernet, Schellér, David, Gérard, Deveria, etc.  
Cette vente aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbruck n° 232, le mardi 29 courant et jours suivants, à deux heures de relevée.

### TARIF

DE LA

### COMPAGNIE LIÉGEOISE POUR L'ECLAIRAGE PAR LE GAZ, A LIÈGE.

ESPECES DE BECS.	ABONNEMENT A L'ANNÉE.								L'ECLAIRAGE PAR HEURE en prenant le gaz à la mesure, Revient de	
	Depuis la chute du jour jusqu'à :									
	10 heures du soir.		11 heures du soir.		Minuit.		Eclairage du matin.			
	1095 heu. par heure	1460 heu. par heure	1825 heu. par heure	180 heu. par heure						
	Fr. Cent.	Fr. Cent.	Fr. Cent.	Fr. Cent.	Fr. Cent.	Fr. Cent.	Fr. Cent.	Fr. Cent.		
Grands (14 jets)	55	5	67	46	10	78	4	14	8	4 à 4 1/2 cent
Ordinaires (10 jets)	47	4	56	4	65	3	12	6	50	3 à 3 1/2
Petits (3 jets)	25	2	33	2	40	2	15	4	2	1 3/4 à 2

### OBSERVATIONS.

On peut prendre le gaz à la mesure pour un comme pour 400 becs et plus, au prix de 8 frs. 50 les 1000 pieds cubes soit à 3 centimes l'hectolitre.  
Le grand bec équivalant, pour la lumière, et à 1 et 1/2 bec ordinaire au gaz, remplace un bec de 7 1/2 à 8 centimes que l'on devrait faire par heure pour obtenir le même effet par l'éclairage à l'huile.  
Le bec ordinaire, donnant beaucoup plus de lumière que les meilleurs quinquets à l'huile épurée, tient lieu d'une dépense de 5 à 6 centimes par heure.  
Le petit bec, qui convient pour les lanternes des particuliers, les corridors, les ateliers où l'on doit multiplier les points de lumière, etc., répand autant de clarté que trois ou quatre chandelles réunies, de 6 à la livre. Il remplace donc une dépense de 4 à 4 3/4 centimes par heure.  
L'éclairage par le gaz réunit, d'ailleurs, toutes les conditions désirables, sous le rapport de la propreté, de la pureté et de la régularité des flammes; il éloigne les chances d'incendie et rend impossible toute fraude ou vol domestique.  
Le prix de l'abonnement se paie anticipativement, par trimestre, ou par mois, au choix des prenautes.  
Pendant les mois d'avril à septembre, on paie le tiers de l'abonnement annuel, et les deux autres tiers pendant les mois d'octobre à mars.  
Le gaz, livré à la mesure, se paie à la fin de chaque mois, en raison de la consommation.  
La compagnie fait recevoir à domicile, aux époques convenues, chez les divers consommateurs de gaz.  
Nota. Les personnes qui ayant l'intention d'employer ce mode d'éclairage, ne se sont pas encore fait inscrire, sont priées de s'adresser au bureau de l'établissement, rue du gazomètre (Jonfosse). 894

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES, POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES.

## LE BUFFON CLASSIQUE DE LA JEUNESSE,

OU

### RESUMÉ D'HISTOIRE NATURELLE.

#### OUVRAGE NEUF,

Rédigé pour les jeunes gens des deux sexes, et d'après le texte de Buffon, et de tous ses continuateurs, et orné de superbes planches représentant plus de 500 animaux, plantes, etc., etc., dessinés d'après les premiers artistes;

#### PAR M. LACOSTE.

Deux beaux volumes in 8°, très-élégants, format anglais, texte à deux colonnes, avec filet et encadrement, et une jolie couverture ornée de vignettes, dessins, etc.

#### CONDITIONS.

Le *Buffon classique de la jeunesse*, imprimé soigneusement en caractères neufs fondus exprès, et sur bon papier satiné et collé, de la fabrique de M. Hennessy, coûtera, tout complet, dix-huit francs.  
Il formera trente-six livraisons, d'un nombre de feuilles et de planches indéterminé, qui coûteront chacune cinquante centimes.  
Ces trente-six livraisons formeront deux beaux volumes in-8°, très-élégants, format anglais.  
La première livraison va paraître; les autres se succéderont de dix jours en dix jours.

Nota. Les premiers souscripteurs recevront les plus belles planches, puisque les livraisons seront délivrées par ordre de souscription.  
On souscrit chez tous les libraires, les directeurs de postes et de messageries, et dans les cabinets de lecture, où se distribue

Ceux qui souscriront avant la mise en vente de la première livraison ne paieront le *Buffon* que quatorze francs quarante centimes (quarante centimes la livraison); à la mise en vente de la deuxième livraison, le prix sera reporté à dix-huit francs.  
Lorsque l'ouvrage sera complet et qu'il aura été apprécié par rapport à son mérite littéraire et à celui des gravures, vignettes, dessins, etc., le prix en sera porté à 20 francs.  
Tous ceux qui souscriront de suite pour six exemplaires auront le septième gratis.

LE PROSPECTUS AVEC GRAVURES.

890

### BAISSE EXTRAORDINAIRE.

#### J.-F. COULON,

#### PÂTISSIER-CONFISEUR-LIQUORISTE RUE GÉRARDRIE, A LIÈGE,

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de faire une grande diminution sur les prix de tous les articles de son commerce, sans rien changer ni à la qualité ni au volume de ces articles. N'ayant pas cessé, depuis l'ouverture de son établissement, de mériter la confiance des personnes qui ont bien voulu le charger de leurs commandes, il fera tout ce qui dépendra de lui, pour continuer à mériter leurs éloges, tant sous le rapport de l'exactitude que sous celui de la promptitude, qu'il mettra à remplir leurs nouveaux ordres.  
On trouvera toujours chez lui, GLACES, PÂTES FROIDES, et généralement tout ce qui dépend de son état, et qui est nécessaire pour SOIRÉE, THÉ, BAL, etc.; ainsi que toutes espèces de PIÈCES MONTÉES, DINER.  
On trouvera également chez lui, un TRÈS-BEAU CHOIX D'OBJETS récemment arrivés de PARIS, et propres à être donnés pour ÉTRENNES.  
Le tout à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.  
Un JEUNE APPRENTI peut se présenter chez lui.

### BOURSES.

PARIS, LE 26 DÉCEMBRE.

FONDS PUBLICS.	JOURS précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant . . .	108 35	108 00
" " fin courant . . .	108 40	000 00
Trois pour cent, comptant . . .	79 80	79 70
" " fin courant . . .	79 85	00 00
Naples. Cert. Falc. comp. . . .	97 50	97 50
" " fin courant . . .	90 00	00 00
Espagne. Empr. Guebh. compt . .	00 00	49 1/2
" " fin cour. . .	00 00	00 00
" Rente perp. 5 p. c. compt. . .	36 1/4	18 1/2
" " fin cour. . .	00 00	00 00
" " 3 p. c. compt. . .	25 3/8	00 00
" " fin cour. . .	18 00	00 00
" Cortès, compt. . . .	00 00	00 00
" " fin cour. . . .	00 00	00 00
Coupons cortès. . . . .	00 00	25 1/4
Dettes différées. . . . .	00 00	48 1/8
Emprunt Ardois. . . . .	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt. . . . .	100 3/4	100 7/8
" " fin courant . . . . .	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt. . .	000 00	104 00
" " fin cour. . . . .	000 00	000 00
Banque de Belgique. . . . .	113 3/4	113 3/4

ANVERS, LE 28 DÉCEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam. . . . .	112 1/2 p. P		
Rotterdam. . . . .	518 1/2 p. A		
Paris p <sup>r</sup> fr. 100 . . .	£. 47 1/4 A	£. 46 1/2 P	46 1/2 P
Londres p <sup>r</sup> Estr. . . .	£. 12 16 1/2 P	£. 12 06 1/4	
Ham. p <sup>r</sup> 40 HB. . . .	35 5/16 A	35 1/16	34 15/16
Bruxelles. . . . .	114 1/2 p. P		
Gand. . . . .			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			" fl. 500		148 P
Dettes activ.	5	104 3/4	BRÉSIL.	5	85 P
" différ.	43		E. à L. 1824		
BELGIQUE.			ESPAGNE.	5	
Emp 48 m.	5	100 1/2	B. Guebh.	5	
A. B. 1835.			R. P. à Am	5	
Act. de la B.			Emp. 1834		50 1/2 à 51 A
HOLLANDE.	2 1/2		Dettes diff.		18 3/8 P
Dettes act.	1 1/2		Cortès à P.		
Rte. remb.	2 1/2	99 00	" à L.		
AUTRICHE.			" à I.		
Métalliq.	5	101 3/4	NAPLES.		
Lots fl. 100.		260 00	Cert. Falc.	5	92 A
" fl. 250.	4	423	ÉTAT-ROM.		
fl. fl. 500.	4	706	levée 1832.	5	101 P
POLOGNE.			P à An. 1834.	5	97 3/4
Lots fl. 300.		123 1/2			

BRUXELLES, LE 28 DÉCEMBRE.

Emp. R., fin cour	100 1/2	Lost. r. av. cour.	97 00 P
" pr. à 1 mois	000 00	" inscrip.	98 00 P
Dettes active.	53 00 P	Métalliques. . . .	104 3/4
Empr. de 1832. . .	99 3/4 P	Naples. . . . .	91 1/4
Act. Société Gén.	840 00 P	Rome. . . . .	100 3/4
So. de Com. de cy	140 00 P	Brési. Rotsch.	85 00 P
Ban. de Belgique	115 00 A	Emp. Ard. 1835.	51 5/8
So. du c. de S.-O	107 1/2 P	Emp. Guebh. . . .	000 00 P
S. Hauts-Four. . .	113 5/4 P	P. à Ams. . . . .	00 00
Wasme-Hornu. . .	101 00 P	Fin cour. . . . .	00 00
Batq. fonc. . . . .	96 1/4 A	D. différée. . . .	18 3/8 P
S. du Cha. Flenu.	106 1/2 A	ld. 1835. . . . .	25 00
Sclassin. . . . .	105 00 P	Cortès à Paris. . .	00 00
Société nationale.	113 1/2 et P	" à Londres. . . .	00 00
Gal.-Rus. ad. Br.	48 00 P	Coup. Cortès. . . .	00 00
Lévant de Flenu.	103 1/2 P	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	104 00 A	Amsterdam . . . .	00 00
Sars-Longchamps	106 00 P	Londres ct. . . . .	00 00
Dettes active. Hol.	54 00	" 2 mois. . . . .	00 00
Synd. d'amort. . .	00 00	Paris. . . . .	00

VIENNE, LE 19 DÉCEMBRE.

Métalliques, 101 5/8. — Actions de la banque, 1372 00.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.